



COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 mars 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers représentés : 4
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 33

L'an deux mille vingt six, le trente mars deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 24/03/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : MONIOT-BEAUMONT Sylvain, GAUBERT Christelle, CAILLAUD Martial, CAILLONNEAU Pauline, MANDON Sophie, ETIENNE Loïc, DRUGEON Charles, OUDET Catherine, GONTARD Stéphane, BRAUD Corinne, CITEAU Stéphane, DESSUS Guy, LE NORMAND Thierry, CANNELLE Sébastien, BRIAND Anne-Sophie, ROBERT Céline, FURNON Tamia, BESSEAU Cédric, ERIAU Anne-Lise, COUTAND Louise, BRUNET Laëtitia, MORIN Maxime, BARRAUD Jean-Pierre, EDOUARD Nicole, GOUPIL Roselyne, DENIS-LUTARD Stéphane, ONILLON Mickaël, PRUVOST Lynda, LE BRUSQUET Isabelle,

Absents donnant pouvoir : VIGIER Nicolas a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, SAMOUR Stéphanie a donné pouvoir à Martial CAILLAUD, LIÈVRE Julien a donné pouvoir à Cédric BESSEAU, PROUTEAU Stéphane a donné pouvoir à Stéphane DENIS-LUTARD

Absents excusés : 0

Absents : 0

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Christelle GAUBERT a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- Indemnités des élus
délibération n° D30032026_01 approuvée à la majorité (8 contre – 0 abstention – 25 pour)
- Délégation du conseil municipal au maire de certaines de ses attributions
délibération n° D30032026_02 approuvée à la majorité (8 contre – 0 abstention – 25 pour)
- Composition du conseil d'administration du CCAS
délibération n° D30032026_03 approuvée à l'unanimité